

ATTESTATION D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE POUR LES OUVRAGES NON SOUMIS A L'OBLIGATION D'ASSURANCE

Pour tous renseignements, contactez :

GROUPAMA SERVICE AGRICOLE -
161 AV PAUL VAILLANT-COUTURIER
94250 GENTILLY
Tel. 0969 365 200

SARL ANTOINE GARDEN CARE

40 RUE DES VIGNOBLES

N'oubliez pas de rappeler ces références :

SARL ANTOINE GARDEN CARE
Souscripteur N° 40203073S UG 721
Contrat N° 402030730003

78400 CHATOU

GROUPAMA atteste que SARL ANTOINE GARDEN CARE est titulaire du volet "RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE" du contrat CONSTRUIRE - ENTREPRISES N° 402030730003 .

Dans le cadre de la responsabilité décennale pour les ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance conformément à l'Article L 243-1-1 du code des Assurances, ce contrat couvre les dommages portant atteinte à la solidité de l'ouvrage.

La garantie est acquise pour les réclamations formulées entre le 01/01/2010 et le 31/12/2010.

Pour les marchés d'entreprise, en tant que locateur d'ouvrage ou sous-traitant, titulaire d'un marché de travaux que l'assuré exécute lui-même ou avec son propre personnel, et pour lequel il peut accessoirement faire appel à des sous-traitants pour des métiers ou activités qu'il déclare exercer :

METIER : VRD

Ce contrat a été souscrit pour les interventions du sociétaire sur des chantiers dont le coût global unitaire de l'opération de construction n'est pas supérieur à 3 millions d'euros.

La présente attestation ne peut engager GROUPAMA en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. En outre, toute adjonction ou modification matérielle du texte de l'attestation entraîne la nullité de cette dernière.

La présente attestation comprend 1 page(s).

Pour servir et valoir ce que de droit, fait à GENTILLY, le 06.12.2009.

Pour GROUPAMA, par délégation :

